

SYRIE / IRAN

Renvois forcés

Craintes de torture et de mauvais traitements

Peine de mort

Ali Bouazar (h), 24 ans

Kamal Nawaseri (h), 25 ans

Afnan Yousuf Azizi Bani Toruf (h), 23 ans

Salahuddin Hilali Majd Sawari (h), 24 ans

Ahmad Assadi (h), 28 ans

Jaber Obeyat (h), 20 ans

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 24/018/2007

AU 67/07

ÉFAI

16 mars 2007

Les six hommes dont les noms figurent ci-dessus, des Arabes d'Iran dont la plupart étudient à l'université de Damas, la capitale syrienne, ont été arrêtés le 5 mars dans cette ville. Amnesty International pense que deux d'entre eux, Ali Bouazar, qui serait sous le coup d'une condamnation à mort en Iran, et Kamal Nawaseri, ont été renvoyés de force dans leur pays le jour de leur arrestation. Les quatre autres hommes seraient détenus au secret dans un lieu inconnu ; ils risquent d'y être torturés et d'être renvoyés de force en Iran. En cas de retour dans ce pays, ils seraient exposés à des persécutions et, au moins pour l'un d'entre eux, à la peine capitale.

D'après certaines sources, cinq de ces six hommes sont reconnus comme réfugiés par les Nations unies et le sixième est demandeur d'asile. Il semblerait que les autorités syriennes aient refusé que des représentants du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) prennent contact avec eux et qu'elles n'aient pas encore confirmé si des retours forcés avaient eu lieu.

Ali Bouazar serait venu en Syrie vers la fin du mois de décembre 2006 après avoir fui l'Iran, où il avait été condamné à mort par un tribunal révolutionnaire. Kamal Nawaseri est arrivé en Syrie aux alentours d'août 2006 et aurait obtenu, en sa qualité de réfugié, l'autorisation de s'installer aux États-Unis. Ali Bouazar aurait été renvoyé de force en Iran environ douze heures après son arrestation. Kamal Nawaseri pourrait également avoir été expulsé au même moment. Amnesty International ignore où se trouvent ces deux hommes.

Afnan Yousuf Azizi Bani Toruf, étudiant en génie civil, aurait été autorisé à partir s'installer en Australie. Il est le fils de Yousuf Azizi Bani Toruf, journaliste et membre de la Kanoun-e Nevisandigan (Association des écrivains iraniens). Ce dernier a été arrêté le 25 avril 2005, après avoir condamné la violente répression menée par les forces de sécurité iraniennes contre les manifestations antigouvernementales dans la province du Khuzestan. Il a été libéré le 28 juin 2005 (voir l'AU 109/05, MDE 13/020/2005 du 6 mai 2005, et sa mise à jour).

Salahuddin Hilali Majd Sawari et Jaber Obeyat sont étudiants à l'université de Damas. Ahmad Assadi, qui étudie la littérature arabe, aurait été arrêté sur son lieu de travail, un hôtel de Damas. Sa chambre universitaire a été fouillée et certaines de ses affaires lui ont été confisquées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Une grande partie de la communauté arabe d'Iran habite dans la province du Khuzestan, située à la frontière irakienne. À la suite des manifestations qui ont rassemblé de nombreuses personnes en avril 2005 et des attentats à la bombe qui ont eu lieu dans la ville d'Ahvaz (Khuzestan) en juin et octobre 2005, puis en janvier 2006, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées. Des cas de torture ont été signalés et au moins 10 hommes ont été exécutés à l'issue de procès inéquitables. Quinze Arabes d'Iran, sinon plus, seraient sous le coup d'une condamnation à mort, après avoir été reconnus coupables de *mohareb ba khoda* («inimitié à l'égard de Dieu») (voir l'AU 57/06, MDE 13/023/2006 du 10 mars 2006, et l'AU 301/06, MDE 13/126/2006 du 13 novembre 2006, ainsi que leurs mises à jour). Ils ont notamment été accusés d'avoir participé aux attentats à la bombe, distribué des documents hostiles à l'État et menacé la sécurité nationale. Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais elle est catégoriquement opposée à la peine capitale, car il s'agit d'une violation du droit à la vie.

L'organisation pense que quatre Iraniens issus de la minorité arabe ont été renvoyés de force dans leur pays en 2006 (voir l'AU 132/06, MDE 24/037/2006 du 15 mai 2006, et ses mises à jour). Au moins l'un d'entre eux est sous le coup d'une condamnation à mort.

La Syrie est partie à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture), qui interdit le renvoi d'une personne dans un pays où elle risquerait d'être soumise à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en persan, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

Aux autorités iraniennes :

- cherchez à savoir si Ali Bouazar et Kamal Nawaseri ont été renvoyés de force en Iran ;
- si ces deux hommes ont été expulsés et sont détenus en Iran, dites-vous inquiet pour leur sécurité, et priez les autorités de révéler leur lieu de détention et de les autoriser sans délai à entrer en contact avec des avocats, avec leurs proches et avec des interprètes, ainsi qu'à recevoir les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez des précisions sur les charges éventuellement retenues contre eux et les jugements prononcés, le cas échéant, à leur encontre, et exhortez les autorités à les libérer immédiatement s'ils sont détenus, à moins qu'ils ne soient inculpés dans les meilleurs délais d'une infraction prévue par la loi ;
- efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'ils ne sont ni torturés, ni victimes d'autres formes de mauvais traitements s'ils sont détenus.

Aux autorités syriennes :

- dites-vous profondément inquiet à l'idée que les autorités syriennes aient renvoyé de force, le 5 mars 2007, Ali Bouazar et Kamal Nawaseri, deux Arabes d'Iran reconnus comme réfugiés, vers leur pays, où ils risquent d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, ou d'être condamnés à mort, et demandez où ces hommes se trouvent actuellement ;
- faites part de votre préoccupation à l'idée que les quatre autres hommes nommés ci-dessus (veuillez indiquer leur nom) ne puissent être renvoyés de force en Iran, où ils seraient exposés à la torture, à d'autres formes de mauvais traitements ou à une condamnation à mort, et exhortez les autorités syriennes à veiller à ce qu'ils ne soient pas expulsés dans ce pays, ni directement, ni par le biais d'un État tiers ;
- faites remarquer aux autorités que cette expulsion constituerait une violation des engagements pris par la Syrie aux termes de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et qu'elle serait contraire au principe de non-refoulement, qui interdit le renvoi d'une personne,

de quelque manière qui soit, vers une situation où elle risquerait d'être soumise à la torture, à d'autres formes de mauvais traitements ou à d'autres graves atteintes aux droits humains.

APPELS À

Autorités iraniennes :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei,

Leader of the Islamic Republic

The Office of the Supreme Leader, Shahid Keshvar Doost Street Téhéran République islamique d'Iran

Fax : +98 251 7774 2228

(veuillez préciser : «For the Office of His Excellency, Ayatollah Khamenei»)

Courriers électroniques :

par l'intermédiaire de son site Internet (en anglais),

<http://www.leader.ir/langs/EN/index.php?p=sendletter>

Formule d'appel :

Your Excellency, / Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice, Ministry of Justice Building, Panzdah-Khordad Square Téhéran, République islamique d'Iran

Fax : + 98 21 3390 4986

(Veuillez vous montrer persévérant et envoyer vos appels par courrier postal ou électronique si vous ne parvenez pas à transmettre votre fax.)

Courriers électroniques :

info@dadgostary-tehran.ir

(dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : «For the attention of Ayatollah Shahroudi»)

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Autorités syriennes :

Président de la République :

His Excellency Bashar al-Assad, Presidential Palace, Abu Rummaneh, al-Rashid Street

Damas, République arabe syrienne

Fax : + 963 11 332 3410

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Major General Bassam Abdel Magid, Ministry of Interior, 'Abd al-Rahman Shahbandar Street

Damas, République arabe syrienne

Fax : + 963 11 2223428

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de l'Iran et de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 AVRIL 2007,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.